

**Convention entre les Communes de
Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Marly
et
l'association Fusion 2011**

La Commune de Fribourg, représentée par son Conseil communal,
engagée par la signature de son syndic, Monsieur Pierre-Alain Clément,
et de sa secrétaire communale, Madame Catherine Agustoni,

La Commune de Villars-sur-Glâne, représentée par son Conseil communal,
engagée par la signature de sa syndique, Madame Erika Schnyder,
et de son secrétaire communal, Monsieur Emmanuel Roulin,

La Commune de Givisiez, représentée par son Conseil communal,
engagée par la signature de son syndic, Monsieur Michel Ramuz,
et de sa secrétaire communale adjointe, Madame Karine Rusterholz,

La Commune de Granges-Paccot, représentée par son Conseil communal,
engagée par la signature de son syndic, Monsieur René Schneuwly,
et de son secrétaire communal, Monsieur Jean Perriard,

La Commune de Corminboeuf, représentée par son Conseil communal,
engagée par la signature de son syndic, Monsieur Albert Lambelet,
et de son secrétaire communal, Monsieur René Guisolan,

et

La Commune de Marly, représentée par son Conseil communal,
engagée par la signature de son syndic, Monsieur Jean-Pierre Helbling,
et de son secrétaire communal, Monsieur Luc Monteleone,

ci-après « les six communes concernées »,

et

L'association Fusion 2011, représentée par ses organes statutaires,

ci-après « les parties »

Les parties exposent, à titre préliminaire, les faits suivants :

Constatant

- que les six communes concernées ont des intérêts convergents dans de nombreux domaines (développement économique, culture, aménagement du territoire, infrastructures sportives);
- qu'elles entretiennent déjà des liens privilégiés dans le soutien aux infrastructures culturelles et sportives;

- que les années à venir nécessiteront davantage de concertation encore sur des projets régionaux qui ne pourront être supportés par une seule commune;
- que, pour positionner le canton au niveau suisse, le renforcement du centre cantonal est indispensable (cf. Rapport du Conseil d'Etat sur l'aménagement du territoire 2008, p. 10, 12 et 104) ;
- que l'Agglomération de Fribourg participe à ce renforcement ;
- qu'il s'agit toutefois de prolonger cette dynamique ;
- qu'une fusion, à l'horizon 2016, pourrait être la réponse idoine aux défis que la région et le canton sont appelés à relever ;
- que, compte tenu des disparités existant entre les communes sur les plans financier et fiscal, il est impératif qu'une telle fusion soit précédée d'un bilan approfondi sur l'état financier de chacune des communes, suivi d'une réflexion sur les mesures pouvant être prises afin d'équilibrer ces situations ;
- que cette réflexion doit aussi porter sur les économies d'échelle qui seraient générées par une fusion ;
- qu'il s'agit également de vouer un soin particulier aux services de proximité,
- que l'initiative communale « *Pour une fusion des communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf au 1er janvier 2011* », lancée par l'association Fusion 2011, a officiellement abouti en décembre 2007, ayant obtenu 4275 signatures valables ;
- qu'il a été ainsi démontré qu'une partie importante de la population est favorable à une telle démarche visant à la mise en place d'une fusion de communes dans le Grand Fribourg ;
- que, ainsi, convaincus de la nécessité de constituer un centre cantonal fort, les Conseils communaux des communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf, auxquels s'est joint celui de Marly, ont élaboré la présente convention, dans laquelle ils s'engagent dans un processus de discussions, en vue d'une fusion à l'horizon 2016.

Les parties conviennent ensuite de ce qui suit :

Article 1

Les Conseils communaux des six communes concernées ont décidé d'engager un processus de discussions, en vue d'une fusion à l'horizon 2016.

Article 2

Une première organisation de projet a été mise sur pied, sous forme d'un comité de pilotage composé des six syndics. Ce comité de pilotage a constitué un premier groupe de travail, formé des six Conseillers communaux directeurs des finances et des six Boursiers, chargé d'établir et d'étudier la situation financière et fiscale de chaque commune concernée.

Article 3

D'autres groupes de travail thématiques seront constitués par la suite pour étudier notamment les questions de personnel, des écoles et des affaires sociales, des bâtiments et équipements, en vue de parvenir à la rédaction d'un projet de convention, à soumettre à votation à l'horizon 2013, selon une formule qui permette, si l'une ou l'autre des six communes concernées la refuse, de poursuivre le processus avec les autres.

Article 4

Moyennant ce qui précède, l'association Fusion 2011 déclare retirer le recours déposé le 21 décembre 2007 contre la décision rendue le 23 novembre 2007 par le Préfet de la Sarine, actuellement pendant par-devant la lère Cour administrative du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg (dossier 1A 2007-184).

Chaque partie à la procédure précitée assume ses propres dépens.

La présente et la lettre ci-annexée valent retrait du recours.

Article 5

Moyennant ce qui précède, l'association Fusion 2011 déclare également retirer les cinq initiatives communales « Pour une fusion des communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf au 1er janvier 2011 » ayant officiellement abouti dans les cinq communes précitées, en faisant usage des clauses de retrait y relatives.

La présente et les lettres ci-annexées valent retrait des cinq initiatives communales

Fait et signé en douze exemplaires, soit un exemplaire pour chacune des six communes concernées, un exemplaire pour l'association Fusion 2011, un exemplaire pour la lère Cour administrative du Tribunal cantonal de l'Etat de Fribourg, un exemplaire pour le Préfet de la Sarine, un exemplaire pour le Service des communes, un exemplaire pour Me Alexis Overney et un exemplaire pour Me Philippe Leuba, en l'espace Nuithonie, à Villars-sur-Glâne, le vendredi 29 mai 2009.

Au nom du Conseil communal de Fribourg :

La secrétaire :

Le syndic :

C. Agustoni

P.-A. Clément

Au nom du Conseil communal de Villars-sur-Glâne :

Le secrétaire :

La syndique :

E. Roulin

E. Schnyder

Au nom du Conseil communal de Givisiez :

La secrétaire adjointe :

Le syndic :

K. Rüsterholz

M. Ramuz

Au nom du Conseil communal de Granges-Paccot :

Le secrétaire :

Le syndic :

J. Perriard

R. Schneuwly

Au nom du Conseil communal de Corminboeuf :

Le secrétaire :

Le syndic :

R. Guisolan

A. Lambelet

Au nom du Conseil communal de Marly :

Le secrétaire :

Le syndic :

L. Monteleone

J.-P. Helbling

Au nom de l'association Fusion 2011 :

La secrétaire :

Le président :

W. Suter

D. Boivin